

La révolution communale est donc un événement national.

Les habitants des villes se sont réunis, groupés, associés pour échapper à l'arbitraire du seigneur. Voilà d'où est née la commune.

C'est une limitation de l'exploitation seigneuriale obtenue à la suite d'une insurrection ou d'une transaction pacifique entre le seigneur et les bourgeois.

Ces derniers, tout en restant la plupart du temps (comme à Pont-d'Ain) administrés, judiciairement et politiquement, par les officiers seigneuriaux, finirent par acquérir les libertés primordiales et essentielles à leur libre développement.

Voilà le véritable point de départ de l'émancipation populaire.

Quant à la *commune* proprement dite, il ne faudrait pas la considérer comme une manifestation des premières aspirations démocratiques de notre pays. La commune, qui se régissait par elle-même grâce à sa charte, qui avait ses magistrats à elle, élus par elle, ses convocations de *citoyens jurés* au son du beffroi de son hôtel de ville, ne représentait souvent qu'une caste privilégiée de bourgeois peu soucieux des intérêts du menu peuple.

Ces communes fréquemment minées par l'anarchie et l'émeute ne durèrent que deux siècles environ. Leur plus grand ennemi ne fut ni l'évêque, ni le seigneur contre lequel elles s'étaient révoltées, mais la royauté à laquelle elles firent appel lors de leurs guerres intestines et qui finit par les détruire en les absorbant.

A Pont-d'Ain, nous voyons au contraire des bourgeois toujours sous la dépendance du comte de Savoie régis par son châtelain, faisant appel au roi seulement en cas de